



Date de mise en ligne : 26 décembre 2025

MAIRIE DE  
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

**EXTRAIT D'ARRETE PORTANT REFUS  
DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE**

AFFICHAGE N° du 22 DEC. 2025

Par décision municipale n° DP 94078 25 00141 du  
Transmise en Préfecture le

Une autorisation de déclaration préalable a été **REFUSEE** à  
Monsieur Ristic Milenko  
Domicilié (e) 54 Avenue de Valenton  
94190 Villeneuve-Saint-Georges

En vue de la réalisation : Je souhaite procéder à la refonte du muret qui se trouve à l'arrière de ma résidence, au 54 avenue de Valenton (941910).

L'idée serait de remplacer la partie actuellement "bachée" par un vrai mur en béton comme cela est le cas pour mes deux voisins avec une hauteur de mur similaire (=2 mètres).

La situation actuelle est problématique pour des raisons de sécurité car des gens s'appuient sur la partie bachée qui s'affaisse de plus en plus.

Sur un terrain sis 54 AV DE VALENTON  
Cadastré AI446

Villeneuve-Saint-Georges, le 22 DEC. 2025

Pour le Maire, par délégation,  
La 5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire,

Rajae EL MERNISSI



**PROCES-VERBAL**

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,

Nous soussigné ..... Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que  
l'extrait d'affichage **de refus** d'une autorisation de déclaration préalable ayant fait l'objet de la décision  
municipale n° DP 94078 25 00141  
du ..... a été affichée en Mairie du ..... au ..... conformément aux textes en  
vigueur.

Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,